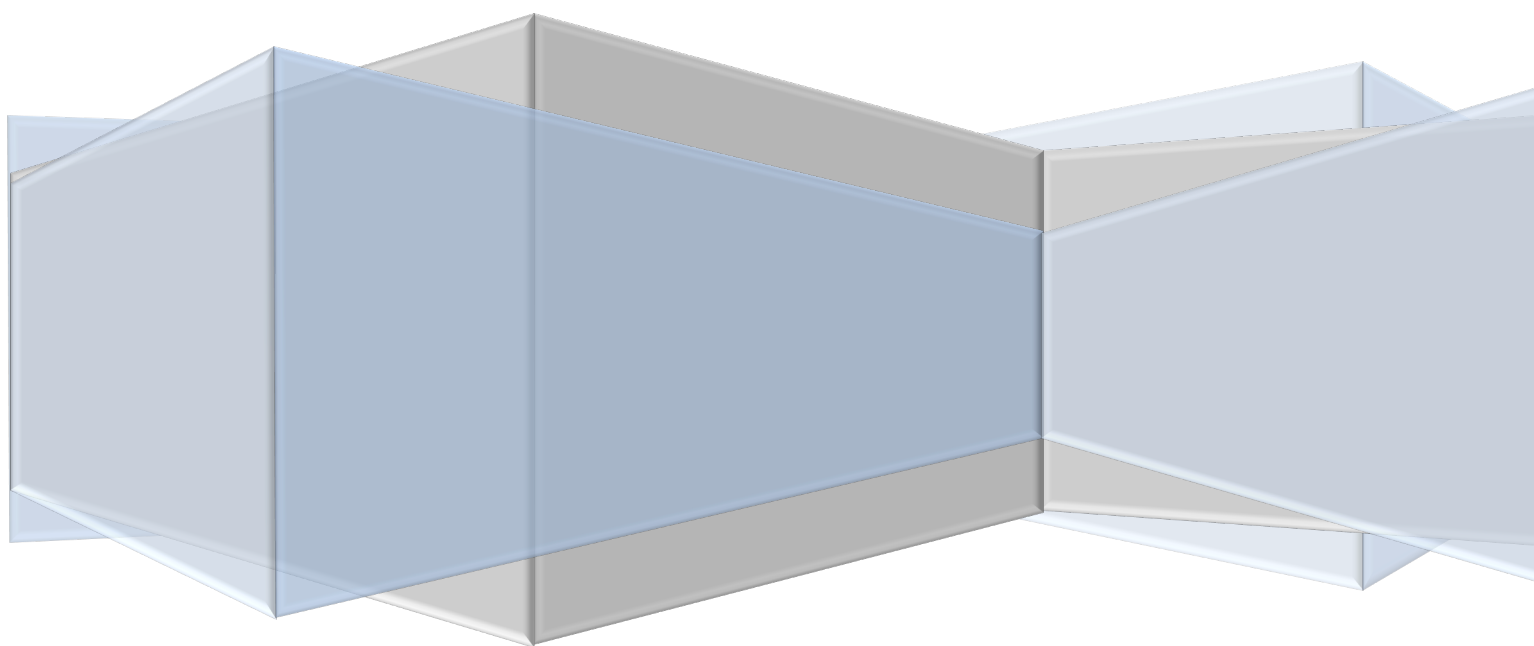




Rapport Annuel GwenneG 2020



Contenu

Chiffres Clés 2020..... 2

 Prêt..... 2

 Capitaux 2

 Obligations 2

 Prêts/ Obligations 3

Gouvernance : GwenneG 4

Processus projets Titres (actions / obligations) 5

Processus projets Prêts 8

Chiffres Clés 2020

Prêt

Montant total des projets reçus	500.000 €
Montant total des dossiers retenus	500.000 €
Montant total collecté	162.000 €
Nombre de projets reçus et étudiés	1
Nombre de projets retenus	1
Nombre total de contributeurs	87
Contribution Moyenne/projet	1862 €

Capitaux

Montant total investi	0€
Nombre de projets reçus et étudiés	43
Nombre de projets retenus	0
Montant total des projets reçus	12 900 000 €

Obligations

Montant total investi	7 283 000 €
Nombre de projets reçus et étudiés	34
Nombre de projets retenus	7
Montant total des projets reçus	17 000 000 €

Prêts/ Obligations

Indicateurs de performance

SECTION A AFFICHER								
Données mises à jour le		31/12/2020	Voir les données au		31/12/2020			
Indicateurs FPF		Date de financement des projets						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Depuis le 01/06/15
MONTANT FINANÇÉ	A Nbre de projets	0	2	5	8	7	1	23
	B Nominal financé	0 €	82 750 €	280 657 €	3 932 100 €	3 202 000 €	50 000 €	7 547 507 €
	C Durée moyenne d'emprunt pondérée	1 mois	36	29	46	41	36	43
	D Taux moyen annuel pondéré	x%	6,70%	6,63%	7,51%	7,67%	4,80%	7,52%
REMBOURSEMENTS	E Capital remboursé	1 €	4 340 €	182 874 €	210 101 €	693 862 €	555 956 €	1 647 133 €
	F Part du capital remboursé	x%	5%	50%	5%	9%	7%	22%
	G Intérêts versés	1 €	1 768 €	11 405 €	53 515 €	444 682 €	377 823 €	889 194 €
	H Provisions / pertes	1 €		7 191 €				7 191 €
DETAILS DES REMBOURSEMENT								
REMBOURSE INTÉGRALEMENT	I Nbre de projets	1		1	2	1	1	5
	J Nominal remboursé	1 €		86 176 €	142 601 €	693 146 €	550 006 €	1 471 929 €
	K Intérêts versés	1 €		7 891 €	51 327 €	444 675 €	336 965 €	840 858 €
SUIVI DES ENCOURS	L Nbre de projets	1	2	5	11	17	17	17
	M Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 € 1 €	4 340 € 78 410 €	38 922 € 169 002 €	142 601 € 3 891 001 €	693 146 € 6 399 139 €	550 006 € 5 293 182 €	1 429 016 € 5 293 182 €
	N Intérêts versés / Intérêts restants à verser	1 € 1 €	1 768 € 8 173 €	6 333 € 16 001 €	51 327 € 762 950 €	444 675 € 912 833 €	336 965 € 579 210 €	841 068 € 579 210 €
RETARD DE 0 à 6 MOIS	O Nbre de projets	1						
	P Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 € 1 €						
	Q Intérêts versés / Intérêts restants à verser	1 € 1 €						
RETARD + de 6 MOIS ET / OU PROCÉDURE COLLECTIVE	R Nbre de projets	1					1	1
	S Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 € 1 €					0 € 600 000 €	0 € 600 000 €
	T Intérêts versés	1 €					40 700 € 3 700 €	40 700 € 3 700 €
PERTE DÉFINITIVE	U Nbre de projets	1		1				1
	V Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 € 1 €		47 254 € 7 191 €				47 254 € 7 191 €
	W Intérêts versés / Intérêts restant dû	1 €		1 558 € 4 418 €				1 558 € 4 418 €
Taux de rendement interne (net de risque)		%	3,76%	2,19%	4,85%	4,83%	0,72%	4,75%
Taux de rendement interne maximum possible		%	3,76%	3,44%	4,83%	4,83%	0,72%	4,77%
Coût du risque annuel constaté		%	0,00%	1,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%

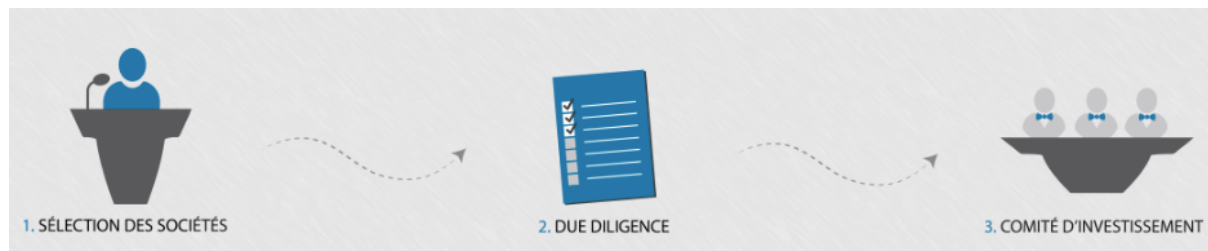
Indicateurs de santé pour les projets immobiliers					
Ces indicateurs ne concernent que les projets immobiliers. Ils ont été définis par la Commission immobilière de FPF et approuvés par les plateformes concernées. Ils permettent d'indiquer aux investisseurs et internautes - sur le projet lui-même - son état de santé.					
				Liste des projets financés	Etat des projets
Indicateurs de santé:	Couleur	Code couleur	Etat des projets	IDHL	A
Aucun défaut ni événement		[RVB 0 128 0]	A	KAPALIA ST GREGOIRE	A
Report contractuel du remboursement suite à retard à l'échéance initiale ou retard par rapport à l'échéance déjà reportée		[RVB : 255 165 0]	B	KAPALIA CHATEAUGIRON	A
Retard à plus de 6 mois, procédure collective (société de projet et/ou promoteur) ou liquidation judiciaire		[RVB : 255 0 0]	C	KAPALIA VERDUN	A
Perte partielle ou totale avérée (intérêts et/ou capital)		[RVB : 0 0 0]	D	KAPALIA ESCALE	A
				DARYS	A
				KAPALIA OSMOSE	A
				KAPALIA THABOR	A
				KAPALIA CHATEAUGIRON 2	A
				MUR-MURS 2	A
				MUR-MURS ANNEXE GABRIEL	A

Gouvernance : GwenneG

 <p>Karim Essemiani Président-Fondateur</p>	 <p>Emeric Harbonnier Directeur Général</p>
 <p>Elodie Frefield (CAISSE DES DÉPÔTS BRETAGNE) Membre du comité stratégique</p>	 <p>Linda Reboux (CAISSE DES DÉPÔTS SIEGE) Membre du comité stratégique</p>
 <p>Olivier Dupont Membre du comité stratégique</p>	 <p>Christophe Guillemot (HEIMDALL) Membre du comité stratégique</p>
 <p>Georges Bénicourt Membre du comité stratégique – Représentant BREIZHFUNDING</p>	 <p>Henri Jullien Membre du comité stratégique</p>

Processus projets Titres (actions / obligations)

LE PROCESSUS DE DÉCISION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT EN CAPITAL S'EFFECTUE EN 5 ÉTAPES :



Etape 1 : Sélection des sociétés

La plateforme GwenneG – www.gwenneg.bzh – est ouverte aux entreprises en développement, ainsi qu'aux entreprises en amorçage (startup). GwenneG sélectionne des entreprises ayant la possibilité d'émettre des titres de capital sur la base des critères suivants :

- Société dont le siège social et l'activité principale est au sein des départements suivants : Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56) et Loire-Atlantique (44),
- Société recherchant entre 100.000 € et 2.500.000 €,
- Cohérence et adéquation d'activité, de stratégie et de politique de gestion,
- Potentiel de stabilité ou de croissance du chiffre d'affaires,
- Le profil et parcours des dirigeants et, le cas échéant, des actionnaires majoritaires,
- L'analyse de secteur et d'activité,
- Le potentiel de développement et la création d'emplois au sein des départements mentionnés ci-dessus.

Pendant l'étape de sélection, le porteur de projet doit transmettre à GwenneG les informations suivantes :

- CV des hommes clés de l'entreprise ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie des liasses fiscales des 3 dernières années et rapport général du commissaire aux comptes (si applicable) ;
- Le Business plan ;
- Le Prévisionnel financier sur 3 ans minimum.

Suite à l'analyse du comité de sélection, GwenneG vous informe de l'éligibilité ou non de votre projet pour passer à l'étape des due diligences.

Etape 2 : Due Diligences

GwenneG réalise les due diligences (audits) de votre société afin de préparer votre dossier pour un passage devant le comité d'investissement. Pour réaliser la due diligence l'équipe de GwenneG contactera les dirigeants par téléphone, conviendra d'un rendez-vous physique avec le porteur de projet et lui demandera des informations complémentaires à fournir pour l'analyse du dossier.

L'audit sera effectué sur la base des informations financières et stratégiques de la société. Des documents ou informations complémentaires pourront être demandés au porteur de projet dans le cadre de l'audit préalable.

GwenneG procède à l'analyse de l'ensemble du dossier du porteur de projet selon les critères suivants :

- Qualité juridique et financière du projet ;
- Qualité de l'équipe et de son expérience ;
- Opportunité de marché et de développement ;
- Qualité des produits / services proposés par le porteur de projet ;
- Evaluation de la concurrence et des barrières à l'entrée sur le marché ;
- Qualité de la stratégie de protection intellectuelle et / ou industrielle ;
- Impact du projet au sein de l'économie locale et création d'emplois ;
- Conformité à la réglementation applicable aux offres de financement participatif (seuil de 1 million d'euros, conformité des statuts, etc.).

Suite à la due diligence, le dossier du porteur de projet est soumis au Comité d'Investissement de GwenneG.

Etape 3 : Comité d'Investissement

Chaque porteur de projet sélectionné par GwenneG présente et défend son projet devant les membres du comité d'investissement.

Au terme de l'entretien, et au regard des informations qui lui ont été communiquées, le comité d'investissement procède à l'analyse du dossier du porteur de projet selon les mêmes critères que pendant la phase de due diligence.

Le comité vérifie l'adéquation des éléments avec sa politique de sélection, ses critères de due diligence et la typologie des autres offres de financement participatif figurant sur la plateforme GwenneG.

Le comité d'investissement délibère et GwenneG notifie alors au porteur de projet sa décision de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme www.gwenneg.bzh.

Pour les projets OBLIGATAIRES :

Le comité de sélection après avoir réalisé l'analyse de l'entreprise et évalué sa capacité de remboursement attribue une note et détermine le taux d'intérêt qui sera appliqué au prêt obligataire demandé. La notation de l'entreprise est déterminée à partir des éléments suivants :

- la solidité financière passée
- la cohérence du prévisionnel financier
- l'expérience et le savoir-faire de l'équipe
- le marché de l'entreprise
- La notation de l'entreprise (A, B, C ou D) couplée à la durée d'emprunt obligataire (de 12 à 60 mois) détermine le taux d'intérêt auquel le prêt obligataire sera proposé aux investisseurs sur la plateforme GwenneG

	12 mois	18 mois	24 mois	30 mois	36 mois	42 mois	48 mois	54 mois	60 mois
A	4%	4,20%	4,40%	4,60%	4,80%	5%	5,20%	5,40%	5,60%
B	5,60%	5,90%	6,05%	6,30%	6,50%	6,75%	6,95%	7,20%	7,40%
C	7,40%	7,70%	7,95%	8,25%	8,50%	8,80%	9,05%	9,40%	9,70%
D	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus

Le comité de sélection notifie alors au porteur de projet ses conditions de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme

Etape n°4 : Lancement de la campagne sur une période de 30-90J

Etape n°5 : clôture de la campagne.

Processus projets Prêts

LE PROCESSUS DE DÉCISION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT VIA L'EMPRUNT S'EFFECTUE EN 5 ÉTAPES :



Etape 1 : Test d'éligibilité au financement par le prêt

Pour soumettre votre demande d'éligibilité à GwenneG l'entreprise doit transmettre :

- Son business plan
- Son numéro SIREN
- Les dernières liasses fiscales (si existantes)
- Le montant du prêt
- La durée du prêt
- Le Prévisionnel Financier,

L'analyse d'éligibilité est réalisée sous 3 jours ouvrés, basée sur les informations transmises ci-dessus.

Suite à l'analyse d'éligibilité GwenneG vous contact directement et vous informe de l'éligibilité ou non de votre entreprise.

Etape 2 : Analyse la demande de prêt

Le comité des risques analyse la demande d'emprunt en contactant l'entreprise afin de connaître l'équipe (expériences, fonctions, motivations...), comprendre sa situation économique et financière, son positionnement sur son marché, son projet de financement et l'affectation du prêt demandé.

Lors de l'analyse du comité des risques il est demandé à l'entreprise de fournir :

- Extrait KBIS de moins de 3 mois (obligatoire)
- Carte nationale d'identité ou passeport du dirigeant ou du représentant légal (obligatoire)
- Statuts à jour de la société

- RIB
- Justificatif de domicile du dirigeant
- Délégation de pouvoir (obligatoire si le dirigeant de l'entreprise ne dépose pas le projet lui-même)

Etape 3 : Notation de l'entreprise et détermination du taux d'intérêt

Le comité des risques après avoir réalisé l'analyse de l'entreprise et évalué sa capacité de remboursement attribue une note et détermine le taux d'intérêt qui sera appliqué au prêt demandé.

La notation de l'entreprise est déterminée à partir des éléments suivants :

- la solidité financière passée
- la cohérence du prévisionnel financier
- l'expérience et le savoir-faire de l'équipe
- le marché de l'entreprise

La notation de l'entreprise (A, B, C ou D) couplée à la durée d'emprunt (de 12 à 60 mois) détermine le taux d'intérêt auquel le prêt sera proposé aux prêteurs sur la plateforme GwenneG.

	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
A	4,00%	4,40%	4,80%	5,20%	5,60%
B	5,60%	6,05%	6,50%	6,95%	7,40%
C	7,40%	7,95%	8,50%	9,05%	9,60%
D	Refus	Refus	Refus	Refus	Refus

Etape n°4 : Lancement de la campagne sur une période de 30-90J

Etape n°5 : clôture de la campagne.

GWENNEG

Suivez-nous

www.gwenneg.bzh



@gwenneg_bzh <https://www.linkedin.com/company/gwenneg> <https://www.facebook.com/gwenneg.bzh>